

<p>Faculté de Droit et Science Politique UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR </p>	<p>  MASTER DROIT-ECONOMIE-GESTION Mention : « Droit Public » Droit et Contentieux Publics Approfondis Responsable : Mme TÜRK, Professeur  </p>	<p>Année Universitaire 2020-2021 </p>
--	--	---

Master rattaché au laboratoire de recherches du C.E.R.D.A.C.F.F. (Centre d'Études et de Recherches en Droit Administratif, Constitutionnel, Financier et Fiscal)

Présentation et objectifs

Le Master 2 Droit et Contentieux Publics Approfondis forme des juristes publicistes de bon niveau susceptibles de prétendre à des postes à responsabilité dans le secteur public, d'intégrer par concours ou par contrat la fonction publique d'Etat, de passer l'examen du Barreau, ou de poursuivre en doctorat de droit public.

En prolongement des enseignements dispensés en Master 1 de « Droit public », ce M2 permet de compléter et d'approfondir les connaissances théoriques et pratiques en droit public, de parfaire la méthodologie et de stimuler la réflexion des étudiants, grâce à un enseignement favorisant les échanges interactifs, les thématiques fondamentales et d'actualité, et offrant la possibilité d'une spécialisation sur les divers aspects de contentieux publics.

Les étudiants vont être formés à traiter les questions juridiques relevant du droit public, à prévenir et à traiter les contentieux correspondants. Ils seront amenés à rechercher et traiter les sources, à apprendre à structurer un travail scientifique ou analytique à travers la rédaction d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage. Ils seront informés et appelés à réfléchir sur les enjeux qui animent la réflexion des décideurs publics et des responsables administratifs.

Insertion professionnelle

Le M2 ouvre aux métiers de la fonction publique d'Etat, grâce à la préparation de concours administratifs catégorie A voire A+ et B (IRA, attaché de préfecture, attaché d'administration centrale ou déconcentrée, administrateur des assemblées) voire de la fonction publique territoriale. Il mène aussi au Barreau (préparation du CRFPA avec spécialisation en droit public), à la magistrature administrative (concours TA et CAA, assistant de justice auprès du tribunal administratif), aux carrières d'enseignants-chercheurs, et aux postes de juristes généralistes en droit public (marchés publics, service contentieux, service administratif et financier, conseil en affaires publiques) dans le secteur privé ou public, les associations, dans les organismes publics ou para publics.

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 «DCPA » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master droit Public de Nice

(sur la plateforme e-candidat de avril à début juin avec résultat mi juin)

Étudiants du M1 droit Public de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 25 étudiants. Accès aux personnes handicapées.

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de **VAE** (Validation des Acquis de l'Expériences) et de **VAP** (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez ASURE Formation – Tel. + 33 (0)4.92.00.13.30 - Web : unice.fr/asure

Maquette du M2 Droit et Contentieux publics approfondis (DCPA) 2020-2021
(sous réserve de modifications)

Semestre 3

Description de la formation	Nombres d'heures	ECTS	Coef	Enseignants
UE 1 – Droit public approfondi		9		
Transformations du droit public 2.0	20 CC		2	Pauline TURK Professeur des Universités
Contentieux administratif approfondi	20 ET		2	Sanaa MARZOUG Conseillère au TA de Nice
Droit public financier	20h ET		2	Renaud Bourget Professeur des Universités
UE 2 – Spécialisation		6		
Droit parlementaire et pratiques gouvernementales	20 CC		1	M Bergamou/ De caqueray/ Mme Turk
Politiques et action publiques (<i>cours mutualisé – proposé au M2 SP</i>)	15 ET		1	Bertrand GASIGLIA Past et Maire de Tourettes Levens
Organisation et réforme de l'Etat (<i>Cours mutualisé – pris sur le M2 ACT</i>)	20 ET		1	Xavier LATOUR Doyen de la Faculté et Professeur des Universités
UE 3– PPR- Compétences professionnelles		6		
Management public et Ressources humaines	15 CC		1	David HURON MCF HDR IAE
Procédure pénale (<i>cours mutualisé – pris sur M2 SI</i>)	20 ET		1	Cédric Porteron Avocat
UE 4- PPR- Méthodologie		9		
Anglais juridique	20 CC		1	Danielle Sullivan PRAG
Aide à la rédaction de CV et valorisation des compétences professionnelles	5			Natacha CARLES SOP
Conférences d'actualité	5			Géraldine SORIN Conseillère au TA
Méthodologie du rapport de stage, du mémoire de recherche, des épreuves écrites des concours	6			P Chrestia Avocat 3h Turk 3h PR
Galops des épreuves écrites (Galops de 5h, 4h, 3h, 2h ou 1h, selon type : note de synthèse, note sur dossier, note du rapporteur, rédaction d'une requête, dissertation, cas pratique, questions à réponses courtes, commentaire de texte ou d'arrêt, écritures d'actes).	20 CC		2	6h courroux/ 6h Dieu/ 6h eglie richter 2h marzoug
Elément facultatif semestriel : Bonus sport ou engagement (max : 0,25 pts)				
TOTAL SEMESTRE 1	196 H			

Semestre 4

Description de la formation	Nombres d'heures	ECTS	Coef	Enseignants
UE 5 – Droit public approfondi		6		
Actualités du droit administratif	20 CC		2	P Turk Professeur des Universités et M. Tukov MCF
Contentieux constitutionnel et européen	20 CC		2	Anne Charlene Bezzina Maître de conférences, Droit public
UE 6 – Spécialisation (option à choisir)		3		
Contentieux de l'urbanisme et de la construction	20 ET		2	Florence NICLOUD MCF HDR
Option 1-Modes non juridictionnels de règlement des conflits	20 ET		1	Marie Odile DIEMER MCF droit Public
Option 2 (<i>cours mutualisés – pris sur le M2 DPFE</i>) Contentieux de l'imposition Contentieux du recouvrement Contentieux fiscal répressif	10 10 10 ET		1	P Luppi MCF droit Public
UE 7– PPR- Compétences professionnelles		9		
Pratique et contentieux de la commande publique	20 CC		1	Vanessa PARDO Chargée de Mission Contrats Publics Métropole NCA
Administration algorithmique (<i>cours mutualisé – pris sur M2 DRAGO</i>)	10 ET		1	Marie Odile DIEMER MCF droit Public
Procès simulés	10 CC		2	Daboussy et eglie richter Avocats
Préparation à l'oral (oral des concours, entretiens professionnels, argumentation)	15 CC		1	Géraldine SORIN Conseillère au TA
UE 8- PPR- Stage ou Mémoire de recherche		12		
Stage (2 mois minimum) – Rapport de stage			4	
Mémoire de recherche			4	
Grand Oral (cours UE1 et UE 5)			2	
Elément facultatif semestriel : : Bonus sport ou engagement (max : 0,25 pts)				
TOTAL SEMESTRE 2	135 H (présentiel étudiants)	30		

Au total : 331 H de formation (présentiel étudiants) 261 H financées par le M2

Organisation générale de la formation

Les unités sont évaluées, selon les cas, dans le cadre d'un contrôle continu ou d'un examen terminal.

Une session d'examens est organisée par semestre.

Un choix entre deux options est prévu dans l'UE 6 : les étudiants pourront suivre soit l'option « Modes non juridictionnels de règlement des conflits », soit l'option « contentieux fiscal »

La validation de l'UE 8 correspond à l'évaluation du rapport de stage (*parcours professionnel*), ou du Mémoire de recherche (parcours recherche), et à un grand oral portant sur les matières des UE 1 et 5.

Une seule session d'examen est organisée. La défaillance à un examen pourra, en cas de force majeure et sur décision exceptionnelle de la commission pédagogique du Master, donner lieu à un examen de rattrapage.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes et techniques d'animation utilisées sont des exposés, cas pratiques et mises en situation.

BIBLIOGRAPHIE ET MODALITÉS D'ACCÈS À UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL

Accès via l'ENT dès l'inscription administrative à la plateforme Moodle, aux EDT, aux livres numériques

MOYENS TECHNIQUES

Salles avec TBI ou Visioconférence, ordinateur portable à disposition

COÛT DE LA FORMATION en ALTERNANCE

Sur devis auprès du CFA

Obtention du diplôme

Le M2 DPCA est délivré à tout étudiant ayant validé les deux semestres de la formation, avec la note moyenne minimale de 10/20. La compensation entre les notes s'effectue au sein des unités d'enseignement, des semestres, et entre les deux semestres.

Le redoublement peut être autorisé, après examen du dossier par une commission ad hoc, composée a minima du directeur du Master 2 et du responsable de scolarité.

Stage ou Mémoire

Parcours professionnel : Tout étudiant du Master suivant le parcours professionnel doit effectuer un stage d'une durée minimale de 2 mois, dans une administration ou dans une structure privée. L'étudiant doit rédiger et soutenir un rapport de stage dont le sujet est arrêté par l'enseignant référant en accord avec le référant de l'entreprise. La soutenance du rapport de stage a lieu devant un jury composé de deux membres, le Professeur ou Maître de Conférences référant et le référant en entreprise, éventuellement supplée, en cas d'empêchement, par une personnalité désignée par eux.

Parcours Recherche : Tout étudiant du Master ayant choisi de suivre le parcours recherche doit réaliser un mémoire de recherche. Celui-ci doit être rédigé sous la direction d'un Professeur ou d'un Maître de Conférences enseignant dans le parcours. La soutenance du mémoire de recherche a lieu devant un jury présidé, en principe, par l'enseignant qui a dirigé le mémoire de recherche. Deux exemplaires du rapport de stage ou du mémoire doivent être déposés auprès du Directeur de Recherche, 15 jours avant la date de soutenance.

Bonus « Sport » facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les étudiants ayant obtenu un titre "FFSportU" peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute aux points du semestre, dans les mêmes conditions que le bonus précédent, avec lequel elle n'est pas cumulable. Le bonus est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat est considéré comme une fraude. »

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Faculté de Droit et Science Politique Bureau Pédagogique Master 2 (Bureau 206) - Avenue Doyen Louis Trotabas 06050 NICE Cedex 1

Tel. : + 33 (0)4.92.15.70.94 ou + 33 (0)4.92.15.71.49 Courriel : droit.scolarité.master2@unice.fr Web : droit.univ-cotedazur.fr